

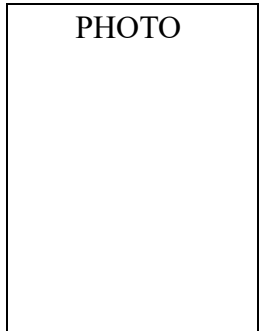


Certif Méd ou attestation	Licence	Fiche Sanitaire pour les mineurs	Justificatif si non imposable	Chèque	Ancv	Coupon Sport	Espèce	Justif ARS	Demande CERFA

Groupe / Séances si au choix :

N° CARTE : Qualité : Officiel – Dirigeant – Compétition (minimum : 2/an)- Loisir

Nom Adhérent : Prénom :
Né(e) le : Genre : F M
Adresse :
Code postal : Commune :
Email * :
Téléphone(s)* :



*: Pour les mineurs, indiquez les coordonnées du représentant légal (à prévenir en cas d'urgence)

Montant Adhésion (Cotisation + Licence + Activité) :

Je souhaite recevoir un cerfa pour déduire 66% de la cotisation de mes impôts (33 ou 49,50 euros).

Si Paiement Par chèques (3 chèques maximum, au dos merci de noter date encaissement et nom du nageur)

- Chèque n°1 :€ Banque.....N°.....Nom si différent :
- Chèque n°2 :€ Banque.....N°.....Nom :
- Chèque n°3 :€ Banque.....N°.....Nom :

Je soutiens Saint-Malo Natation en faisant un don

(66% déductible de vos impôts) :

Mode de Versement : Espèces Chèque

Montant : €

DROIT D'IMAGE : (Code Civil, Art 9)

- autorise le Club à:
 - photographier ou filmer mon enfant dans le cadre de l'activité natation ou de stages organisés par le Club.
 - reproduire et diffuser ces images sur le(s) support(s) papiers ou numériques
 - céder aux autorités administratives (Ville, Département, DDJS) les droits concernant l'utilisation de ces images dans un but non lucratif.
 - Les images deviennent la propriété du Saint-Malo Natation et ne peuvent prétendre à aucune contrepartie financière du club.
- Autorise N'autorise pas

A COMPLETER PAR LA PERSONNE RESPONSABLE SI L'ADHERENT EST MINEUR :

Je soussigné(e) agissant en qualité de représentant légal de l'adhérent mineur ci-dessus nommé :

- autorise, le transport par le club de l'enfant ci-dessus nommé, au moyen du véhicule des bénévoles, des parents, des entraîneurs pour participer aux compétitions, championnats ou autres : Autorise N'autorise pas
- autorise, l'adhérent à rejoindre seul son domicile avant l'heure prévue de fin d'entraînement en cas d'absence de l'entraîneur ou de fermeture des installations Autorise N'autorise pas
- autorise, un membre responsable du club à donner en mon nom toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical dans le cas où l'enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution : Autorise N'autorise pas

Nom, Prénom :

CHARTRE d'ENGAGEMENT des NAGEURS et des PARENTS

**Cette charte précise les droits et les devoirs des nageurs et de leurs parents, si l'adhérent est mineur.
Signer cette charte engage chacun à RESPECTER les points suivants :**

Généralités :

- L'adhésion à SAINT-MALO NATATION implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur. Cette adhésion implique des droits et des devoirs.
- L'adhésion n'est effective qu'après la remise du dossier d'inscription complet, y compris les pièces complémentaires demandées et du règlement total de la cotisation annuelle.

Pour les nageurs :

- J'ai un comportement qui respecte la sécurité et les directives données par les éducateurs et les dirigeants durant le déroulement des séances.
- J'assiste à la totalité des séances de l'année sauf pour raison majeure et j'informe systématiquement les éducateurs de toute absence (maladie, autres,...)
- Je suis ponctuel aux séances et je reste jusqu'à leurs termes (sauf autorisation de l'éducateur).
- Je me présente à la piscine dix minutes avant le début de l'entraînement, et je n'accède au vestiaire et au bassin qu'en présence de l'entraîneur.
- J'ai obligation d'utiliser **ma carte personnelle** pour accéder à la piscine.
- **Après l'entraînement, je dispose de quinze minutes pour prendre ma douche, me changer, et libérer le vestiaire.**
- Je respecte le règlement intérieur de la Piscine : je me déchausse dans le sas de déchaussage. Je respecte les installations communes (vestiaires, sanitaires, etc...). Je ne cours pas au bord du bassin. J'ai une tenue vestimentaire correcte et **je passe sous la douche avant la séance. Le port du bonnet de bain est recommandé.**
- J'évite de laisser des objets de valeur sans surveillance. Le club n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.
- Je participe à la mise en place et au rangement du matériel à chaque entraînement (lignes d'eau, etc ...)
- Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club (Conformément au RI). En cas de dégradation du matériel dans des conditions anormales d'utilisation, le club se réserve le droit de demander un dédommagement.
- Tout manquement à la discipline et tout comportement irrespectueux à l'égard des dirigeants, éducateurs, bénévoles, du personnel de la piscine ou des autres nageurs, ou des usagers entraînera des sanctions.

Pour les parents :

- Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation écrite des parents ou des représentants légaux.
- Les adhérents et parents (pour les mineurs) doivent rester joignables en cas d'accident ou d'incident. Ainsi, tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de mail sera communiqué dans les plus brefs délais,
- Je m'assure que la séance de natation a bien lieu avant de laisser mon enfant à la piscine.
- Je m'assure d'être à l'heure pour récupérer mon enfant à l'issue de l'entraînement. En cas d'impossibilité j'en informe immédiatement le club.
- Pour toute absence, j'informe le club par mail.
- Je m'assure de prévenir l'entraîneur de la non-participation à une compétition. En cas de forfait injustifié lors d'une compétition prévue, le club se réserve le droit de réclamer les droits d'engagements et le montant des amendes au nageur.
- Je m'engage à assurer, dans la mesure du possible, le covoiturage des nageurs pour les déplacements quand je suis (ou mon enfant) concerné.
- Je suis invité à devenir officiel (chronométrateur ...) et à participer à la représentation du club lors des compétitions (Infos auprès du secrétariat).

• **Cette adhésion m'engage à participer à au moins deux actions par saison : covoiturage, officiel, aide lors des compétitions organisées à Saint-Malo, ...**

Divers :

- Les informations contenues dans cette fiche d'inscription sont susceptibles d'être informatisées conformément aux art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.. Le signataire de la présente dispose d'un droit d'accès et de rectification sur ce fichier pour ce qui le concerne. Ces informations ne pourront en aucun cas être communiquées à des tiers sans son accord.
- Sauf exception médicale, le club ne procède à aucun remboursement. Sur justificatif, le remboursement se fera au prorata de la période restant à courir, et ne pourra concerner ni la licence, ni la cotisation.

En cochant cette case le signataire déclare avoir **reçu et pris connaissance** du règlement intérieur de SAINT-MALO NATATION et déclare l'accepter sans aucune réserve.

A Saint-Malo, le

**Signature du nageur ou de son Représentant Légal pour les mineurs,
Précédée de la mention « lu et approuvé »**